

Programme de formation

Une équipe, un état d'esprit

SQF-PF372C Version 3 du 25/10/2016

CACES® ENGINS DE CHANTIER RECOMMANDATION R372

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5
-60				
Tracteurs et petits engins de chantier	Pelles et engins de fondations spéciales, de forage ou de travaux souterrains	Bouteur, tracteur à chenille, pipelayer	chargeuse, chargeuse- pelleteuse	Finisseur, machine à coffrage glissant, répandeur de chaux, gravilloneur auto- moteur, pulvimixeur, fraiseuse
Catégorie 6	Catégorie 7	Catégorie 8	Catégorie 9	Catégorie 10
0				
Niveleuse	Compacteur	Tombereau, décapeuse, tracteur agricole >50 ch	Chariot élévateur de chantier ou tout terrain	Conduite hors production (transfert, démonstration, essais, maintenance)

PUBLIC & PREREQUIS

- ▶ Etre âgé de plus de 18 ans.
- Apte médicalement (certificat du médecin du travail)
- Les stagiaires devront venir en formation munis de leurs EPI.

OBJECTIFS

Rappeler aux stagiaires les règles sécurité, la réglementation et les modalités liées à l'utilisation des engins de chantier

PROGRAMME THEORIQUE ET PRATIQUE

- Connaissances de base du code de la route (signalisation et connaissance des règles liées aux manœuvres particulières, règles de circulation.
- Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier (droit social, réglementation, responsabilité civile et pénale)
- ► Technologie et connaissance de l'engin de chantier : mécanique, hydraulique, électrique. Préparation à la mise en route : contrôles et vérifications. Précautions lors de l'arrêt.



- Risques liés au fonctionnement de l'engin (chimiques, physiques, électriques, incendie, levage)
- Les règles de conduite : règles générales de sécurité communes et particulières à toutes les catégories
- ▶ Risques prévention
- Appréhender les risques liés à l'utilisation d'un engin et de ses accessoires
- Bien intégrer l'ensemble de la présentation en milieu travaux publics
- Manipulation de l'engin et de ses accessoires en creusage, remblais, nivelage, chargement, compactage, transport et manutention
- Règles de sécurité
- Contrôle des connaissances pratiques

MOYENS PEDAGOGIQUES/ENCADREMENT

- Outils pédagogiques (théorie et pratique)
- Salles de formation spacieuses et lumineuses, ordinateur, vidéoprojecteur et tableau blanc
- Livrets de formation remis aux stagiaires
- Matériels visés par les catégories
- Site comprenant une aire de manœuvre extérieure et une surface couverte de 350 m²
- Encadrement formation

La formation est encadrée et animée par un formateur spécialisé ayant une expérience significative dans le domaine de formation. Chaque formateur est dûment certifié pour valider les tests de la formation CACES.

SUIVI - EVALUATION DE LA FORMATION

- ▶ Chaque participant signe, par demi-journée, une feuille d'émargement, également signée par le formateur, et dont copie est adressée au client.
- Evaluation de la formation
- Evaluation théorique : QCM
- Evaluation pratique: exercices de vérifications, circulation, conduite, manœuvres et maintenance

DUREE DE FORMATION

- ▶ 5 journées : 1 journée de théorie (7h), 3 journées de pratique (21h), 1 journée de tests (7h)
- ▶ 4 journées : 1 journée de théorie (7h), 2 journées de pratique (14h), 1 journée de tests (7h)
- 3 journées: 1 journée théorie (7h), 1 journée pratique (7h), et 1 journée tests (7h)
- 2 journées : 1 journée théorie (7h), 1 journée tests (7h) (recyclage)
- ▶ 1 journées : 1 journée tests (7h) (recyclage)

La durée de la formation est déterminée en fonction des besoins du client et précisée dans la convention de formation.

VALIDATION - VALIDITE

Remise d'une attestation de formation avec avis du formateur et, en cas de réussite aux tests, délivrance du CACES ® R372 pour les catégories visées. Le CACES a une durée de validité de **10 ans**. La loi impose un recyclage pour renouveler la période de validité du CACES.

